

Zeitschrift: Défis / proJURA
Band: 1 (2003)
Heft: 4: Visions communes

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

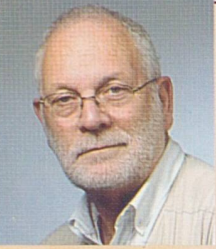
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Editorial

IMPRESSUM

Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien
 Président : Jean-Claude Crevoisier, Delémont. Vice-président : Pierre-Alain Bassin, Courtelary. Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier
 Administration de l'ADIJ et rédaction de «Défis»: Rue du Château 2, CP 57, CH-2740 Moutier, T. 032 493 41 51, F. 032 493 41 39, adjij@vtx.ch
 Concept et réalisation graphique: Atelier Rue du Nord - Ivan Brahler, Delémont
 Impression: Imprimerie du Démocrate, Delémont



par
Jean-Claude Crevoisier

Président
 de l'ADIJ

Première année.
 Paraît 4 fois/an.

Abonnement annuel:
 CHF 50.-

Prix du numéro:
 CHF 14.-

Annonces
 publicitaires:
 Secrétariat
 de l'ADIJ
 Moutier

Les communes dans tous leurs Etats

On ne s'est jamais autant penché sur l'avenir des communes. Au niveau fédéral, l'article 50 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999¹ leur reconnaît une place dans le dispositif institutionnel suisse.

Ainsi dans la définition d'une nouvelle politique régionale, la Confédération entend prendre en compte autant les problèmes des agglomérations urbaines que ceux des régions périphériques (voir l'article d'André Rothenbühler).

L'agglomération urbaine, après avoir fait l'objet de plusieurs études académiques, se voit reconnue comme acteur majeur du développement économique et social. L'avenir dira si cette reconnaissance politique d'une dynamique territoriale comblera les attentes des responsables locaux (voir l'article d'Hubert Jaquier).

De leur côté, presque tous les cantons entendent clarifier leurs relations avec les communes, notamment en réduisant l'enchevêtrement des tâches publiques et en tentant de répartir plus équitablement les charges financières qui en découlent. Parallèlement, tant pour faire face à la complexité des affaires et en réduire les coûts que pour conserver une partie de pouvoir de décision, la coopération intercommunale s'impose de plus en plus largement (voir l'interview de Katia Horber-Papazian et l'article de Julien Spacio). Quelques cantons vont même jusqu'à encourager des fusions. Ces démarches ne sont évidemment pas sans effet sur le statut des communes. Leur autonomie se réduit comme une peau de chagrin, ce qui n'est pas sans provoquer des réactions parfois vives des édiles locaux (voir le Coup de cœur de Stéphane Boillat).

À côté de ces questions institutionnelles, les communes continuent d'être confrontées à de nombreux problèmes pratiques. Nous pensons en particulier à tout ce qui concerne la santé et qui obère gravement les budgets tant publics que privés (voir l'article d'Aline Bassin). Autre exemple significatif, dans une région périphérique comme l'Arc jurassien, la question de la mobilité, toujours cruciale, appelle des solutions originales (voir l'article de François Kuonen). Le fardeau des élus locaux devient ainsi de plus en plus lourd. Sans que les moyens mis à leur disposition et les décharges d'horaire soient adaptés en conséquence. Cela se traduit notamment par la quasi-impossibilité pour les intéressés de consacrer un peu de temps à des formations pourtant utiles à leur mission (voir article de Jean-Claude Crevoisier). Il en découle une difficulté croissante à trouver des personnes disposées à accepter d'assumer de telles responsabilités.

Cet ensemble de faits porte atteinte à l'image que l'on peut avoir des communes en général et d'un site en particulier. D'où la nécessité d'envisager, le plus souvent collectivement, une action de marketing territorial en direction des habitants de la région d'abord puis des visiteurs et des investisseurs que l'on souhaite y attirer (voir l'article de Nicolas Babey).

1 Section 3 Communes Art. 50

¹ L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal.

² La Confédération tient compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes.

³ Ce faisant, elle prend en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne.

SOMMAIRE

Editorial - Sommaire **3**

VISIONS COMMUNES
Politique régionale, agglomérations, communes...

LE DOSSIER

Politique régionale, agglomérations, communes, quelles perspectives? **4**
Par André Rothenbühler

«Juragglomération» **8**
par Hubert Jaquier

De la collaboration intercommunale à la fusion: l'exemple du Val-de-Travers **11**
par Julien Spacio

L'action des communes dans le système institutionnel suisse **14**
Entretien avec Katia Horber-Papazian

Delle, vivre la frontière **16**
par Raymond Forni

Le coup de cœur Image et promotion: un effet d'entraînement **17**
par Stéphane Boillat

Santé: et si on reparlait du patient? **19**
par Aline Bassin

Développer l'image des territoires: une nécessité difficile à gérer **20**
par Nicolas Babey

Elus locaux: une formation pour quoi faire? **22**
par Jean-Claude Crevoisier

Vers une nouvelle conception de la mobilité urbaine **23**
par François Kuonen

Rendez-vous: salon de la formation professionnelle, Jura - Jura bernois **24**

La conjoncture dans nos régions **26**
par Jean-Paul Bovée

Les enjeux du rating **29**
Entretien avec Charles Girardin